

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-197 du 30 Mai 1996

Portant abrogation du Décret N° 96-65 du 02 Avril 1996 portant nomination d'Officiers à l'Etat-Major Particulier du Président de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 96-65 du 02 Avril 1996 portant nomination d'Officiers à l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- VU Le Décret N° 96-199 du 30 MAI 1996 portant abrogation du Décret N° 94-82 du 1er Avril 1994 portant création et organisation de l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Mai 1996 ;

SECRET :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 96-65 du 02 Avril 1996 portant nomination d'Officiers à l'Etat-Major Particulier du Président de la République.

Article 2.- Les Officiers Supérieurs dont les noms suivent sont remis à la disposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale.

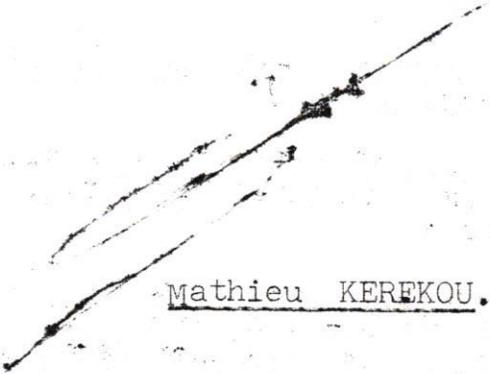
Il s'agit de :

- Lieutenant-Colonel Bertin Calet ACHIDI
- Chef de Bataillon Kokou GNINOU
- Chef d'Escadron Prosper GANHOUEGNON.

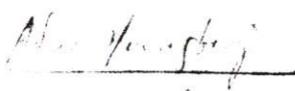
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 08 Mai 1996 et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,

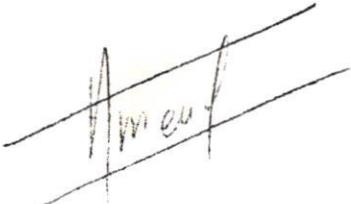

Maître Adrien HOUNBEDJI.-

Le Ministre Délégué auprès
du Président de la République,
Chargé de la Défense Nationale,

Le Ministre des Finances,



Sévérin ADJOVI.-



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MDN 4 MF 2
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSES 3 JO 1.-